



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 12/06/24 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Renouvellement de la convention de gestion de service de la crèche Gribouille à Fabian
- Groupement de commande commune Aragnouet, SIVU Aure Néouvielle et SIVU P.A.C.T pour la souscription des contrats d'assurance
- Taxe de séjour 2025
- Questions diverses

**Début de la séance** : 17 H 15

**Fin de la séance** 18 H 30

### TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine			X	
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique			X	
VERNADET Blandine			X	
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

### Déroulement de la séance

M. GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

### DL/80-06-24 Approbation du PV de la séance du 17 mai 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### DL/81, 82, 83 et 84-06-24 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- SCI Néraud résidence Moudang II
- WAINE Jonathan terrain situé au hameau Le Plan
- Consorts ROUX habitation et terrain au hameau Aragnouet Village
- VATONNE Catherine résidence Port Engaly II

### DL/85 et 86-06-24 attribution de logements communaux

A l'unanimité, le conseil municipal attribue les logements communaux suivants :

- Studette n°17 à Eget cité au Syndicat d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure pour un loyer mensuel de 267.61 € qui sera occupé par l'ingénieur nouvellement recruté en remplacement de Mme CAMES BAUDOJIN
- Appartement n° 9 à Eget cité au Relais du Néouvielle pour héberger son personnel saisonnier

### DL/87-06-24 Renouvellement de la convention avec la communauté de communes Aure Louron pour la gestion du service de la crèche Gribouille de Fabian

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la C.C.A.L a reçu la compétence statutaire des crèches hormis pour la crèche du Pla d'Adet, de Peyragudes et de Piau Engaly.

A ce titre, il convient de renouveler annuellement la convention de gestion avec la C.CAL.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention.

### DL/88-06-27 Constitution d'un groupement de commande pour la souscription des contrats d'assurance

Monsieur Le Maire indique que les contrats d'assurance souscrits par marché public en 2020 arrivent à échéance le 31/12/2024. Un groupement de commande entre la commune, le SIVU Aure Néouvielle et le SIVU Piau Aragnouet Cadeilhan Trachère avait permis d'obtenir des cotisations plus avantageuses. Le Cabinet Julien spécialisé dans les contrats d'assurance a,

dans un premier temps, conseillé la commune de demander la prolongation d'un an de ces contrats, compte tenu du fait que le marché est actuellement sous tension. Cependant, aucune compagnie n'a donné un avis favorable. La commune est donc contrainte de relancer un marché public sous forme de groupement de commande.

**Adopté à l'unanimité.**

### DL/89-06-24 Fixation de la taxe de séjour applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les nouveaux taux de la taxe de séjour ont été transmis par les services de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux pour la catégorie d'hébergement suivante :

Hôtel de tourisme, résidence de tourisme et meublé de tourisme 4 étoiles  
Hôtel de tourisme, résidence de tourisme et meublé de tourisme 3 étoiles

Le tarif serait le suivant :

Hébergement	Tarif commune	Part TAD	Part TAR*	Total*
4 étoiles	2.60 €	10 %	34 %	applicables
3 étoiles	1.70 €	0.26 €	0.88 €	3.74 €
		0.17 €	0.58 €	2.45 €

\*TAD : part du Département des Hautes Pyrénées

\*TAR : part de la Société du Grand Projet Sud-Ouest (réalisation ligne ferroviaire)

**Adopté à l'unanimité.**

### INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

#### REMPLISSAGE ETE :

L'exploitant de la résidence Ecrin de Badet est très satisfait du taux de remplissage pour l'été 2024. Ces taux sont satisfaisants, contrairement aux taux valléens qui à ce jour sont en baisse par rapport à l'an dernier.

#### POINT SUR LES TRAVAUX :

**Résidence de tourisme** : le planning est toujours respecté. Un appartement témoin a été réalisé. L'avancement de cette réalisation est visible sur la webcam de Piau Engaly.

**Espaces publics cœur de station** : le revêtement du cœur de station est achevé.

**Réhabilitation du réseau AEP et réseau neige de culture à Piau Engaly** : les équipes ont bien analysé les points critiques durant l'hiver dernier. Cette analyse a permis d'identifier les points à améliorer en termes de neige de culture. En outre, des travaux sur le réseau AEP vont être réalisés, notamment le traitement de l'eau par la mise en place d'un réacteur ultraviolet. Cet équipement permettra d'assurer une meilleure qualité de l'eau potable.

#### PROJETS :

**Extension magasin Intersport** : les discussions sont toujours en cours.

#### REORGANISATION STRUCTURELLE DE LA SEML Aragnouet Piau Engaly :

La Directrice Générale Adjointe ne souhaite pas continuer à ce poste. Elle prendra la direction administrative et financière ainsi que la direction de l'office de tourisme.

Un nouveau directeur opérationnel qui sera en charge des services remontées mécaniques, pistes, neige de culture, mécanique a été recruté.

Le coordonnateur de site devient chef de projet pour suivre les différents chantiers et projets. Son temps de travail sera réparti à 40 % sur la SEML Aragnouet Piau Engaly et 60 % sur la commune, le SIVU Aure Néouvielle et le SIVU Piau Aragnouet Cadeilhan Trachère pour la gestion du centre aqualudique Edeneo.

Cette réorganisation sera présentée à l'ensemble du personnel de la SEML Aragnouet Piau Engaly et de la commune.

#### SITUATION DU CENTRE AQUALUDIQUE :

L'avis de la Cour Régionale des Comptes a été reçu et les discussions avec Mme La Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre sur l'avenir de la structure juridique de cet équipement sont toujours en cours.

#### ETUDE SUR LES FORETS DE MONTAGNE :

Sur demande de Monsieur Le Maire, les conseillers municipaux donnent leur accord pour autoriser une chercheuse au CNRS de Toulouse à réaliser une étude sur l'histoire et la dynamique du sapin pyrénéen dans la forêt communale.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE